

Compte rendu de la séance du 22 février 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Angelique LAFON

Ordre du jour:

- Maison communale bas de l'église : loyer mensuel et charges
- Devis FDEL éclairage public RD 801
- Devis parking accès mobilité réduite mairie et foyer rural
- Délibération subvention amendes de police
- Délibération demande subvention région pour amélioration thermique et accès handicapés
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Aménagement rd 10 et rd 801 (DE 2018 001)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement afin de sécuriser le bourg.

Le montant de ce projet s'élève à 7904,76 € H.T.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et charge Monsieur le Maire du suivi.

Objet: location logement communal - DE 2018 002

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL SITUE DANS LE BOURG :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au départ de Madame Laura Seroux le 15 janvier 2018, il a reçu une demande de location soit :

- Madame BASILIO Teresa

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour la location à Madame Teresa Basilio et fixe le prix du loyer à 380 € mensuel et à 20€ mensuel de provision sur charge.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE, DE_2018_003

Mise en accessibilité des bâtiments publics

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des projets retenus pour la mise en accessibilité du foyer rural et de la mairie. Dans cet optique il est prévu en 2018 de les rénover.

Mairie :

- | | |
|--|-----|
| – Changement de la porte d'entrée
1 553.00€HT | 1 |
| – Changement de la porte de la salle du conseil
1 492.00€HT | 1 1 |

Foyer rural :

- | | |
|--|---|
| – Changement de la porte d'entrée
2 498.00€HT | 2 |
|--|---|

Il précise qu'une subvention au titre de la mise en accessibilité des bâtiments publics – exercice 2018, peut être sollicitée à hauteur de 30%.

Le plan de financement serait le suivant :

- Dépenses : 5 543,00 €HT
- Recettes :
 - Subvention DETR sollicitée : 1 385,75€
 - Subvention Mise en accessibilité des bâtiments publics : 1 662,90€
 - Autofinancement : 2 494,35€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande de subvention et charge Monsieur le Maire du suivi.